

Au conseil municipal

Les délibérations d'un Conseil municipal sont publiques. Toute personne qui le souhaite peut assister aux débats sans toutefois intervenir. Les conseillers municipaux de Hesse se réunissent en général le vendredi soir, sous la présidence du Maire. Vous pouvez téléphoner au secrétariat de mairie pour connaître la date de ces réunions. Chaque compte-rendu des délibérations du Conseil municipal est affiché sur les panneaux officiels d'affichage ou peut être consulté en mairie sur simple demande. Le texte qui suit n'est constitué que des extraits les plus significatifs des délibérations.

RÉUNION DU 17 JUIN 2011

● Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

- Election des délégués : M. Gérard FLEURENCE, Mme Marie-Louise FIMEYER, M. René HELVIG ont été proclamés élus au 1^{er} tour.
- Election des suppléants : M. Gérard MARCEL, M. Hervé OLIGER, M. Marcel FINCK ont été proclamés élus au 1^{er} tour.

● Emprunt DEXIA pour assurer le financement des travaux de voirie

Concernant la délibération en date du 12/05/2011 relative à la réalisation d'un emprunt de 29.295 € auprès de DEXIA, il convient de modifier le taux réel d'intérêt suite à une nouvelle proposition de la part de la banque. Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 2,54 % fixe sur 15 ans (au lieu de 2,79 %).

RÉUNION DU 24 JUIN 2011

● Mise en place d'un accueil périscolaire à compter de septembre 2011

Par sept voix pour, et cinq voix contre, le Conseil Municipal, confirme la mise en place d'un accueil périscolaire pour la rentrée de septembre 2011.

● Création d'un emploi de directrice pour l'accueil périscolaire

Compte tenu de la création d'un accueil périscolaire pour la rentrée de septembre 2011, le C.M. décide la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet, soit 17,50 / 35^{ème} pour la fonction de directrice à compter du 15/08/2011. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, sur la base du 9^{ème} échelon.

RÉUNION DU 22 JUILLET 2011

● Schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle

Le Maire présente au C.M. le projet concernant le schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle. Le C.M. décide que :

- En ce qui concerne le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre, il est approuvé et confirmé le maintien tel qu'il est actuellement. Voté à 11 voix pour, 1 contre.
- En ce qui concerne les évolutions futures de notre structure évoquées dans le projet préfectoral, nous privilégions le maintien du périmètre actuel, mais dans le cas d'une fusion ultérieure, le C.M. se prononce plutôt pour une fusion avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Voté à l'unanimité.

RÉUNION DU 22 JUILLET 2011 (SUITE)

- **Dissolution du Syndicat Intercommunal scolaire de la Vallée de la Bièvre et reprise de cette compétence par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre :**

De prime abord, ceci semble cohérent dans une logique de réduction des structures, cependant il reste plusieurs points à clarifier. Si aujourd'hui le Syndicat Intercommunal a un financement basé sur une contribution des communes membres qui utilisent à la fois le collège et ses services annexes, ceci n'est pas le cas pour l'intégralité des onze communes de la Communauté des Communes de la Vallée de la Bièvre. Cette prise de compétence nécessite donc une mise à plat des modalités de financement et d'intégration budgétaire du mode de fonctionnement actuel du S.I. Si cette compétence impacte sur le budget général M14 de la Communauté de Communes, il est clair que l'intégralité des contribuables couvrira les besoins de cette compétence. La solution alternative est la possibilité d'une gestion en budget annexe de type M4 où seul l'utilisateur serait amené à contribuer au financement. Voté à l'unanimité.

- **SIVOM Porte des Vosges (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) :**

Cette structure ne gère à l'heure actuelle que la redistribution des aides ERDF pour les Communautés de Communes des Etangs, Sarrebourg, Bièvre et Etangs du Stock. Là, chaque Communauté de Communes reprendrait cette compétence avec les mêmes effets et mêmes causes. Voté à l'unanimité.

- **Rapport annuel sur la qualité de l'eau**

Le Maire présente au C.M. le rapport annuel sur le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement.

- **Tarifs de la location de la salle polyvalente pour une exposition d'oiseaux**

Le C.M. décide de louer la salle polyvalente à la Société ornithologique de Sarrebourg et environs, au prix de 430 € la semaine, pour un concours /exposition d'oiseaux qui aura lieu du 10 au 16 octobre 2011.

RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2011

- **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle**

Le C.M. décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire, pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL** : décès, accident du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ordinaire, longue durée, de disponibilité d'office et d'invalidité.

- **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public** : accident du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, maladie grave).

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter 1er janvier 2013 ;

- Régime du contrat : capitalisation.

- **Périmètre de zonage de la carte communale**

Avant approbation de la carte communale, le C.M. décide de valider l'application du périmètre de zonage de la carte communale sur le nouveau fond de plan cadastral.

- **Approbation de la carte communale**

Le C.M. décide d'approuver la carte communale et demande l'approbation de la carte communale à Monsieur le Préfet.

- **Taxe sur la consommation finale d'électricité**

Par 2 voix pour et 10 voix contre, le C.M. décide de ne pas instaurer la taxe sur la consommation finale d'électricité.

RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2011 (SUITE)

● Subventions aux associations

Le C.M. décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Association des donateurs de sang ; Association des parents d'élèves ; Club de l'amitié ; Arboriculteurs de Hesse et des environs ; Club de peinture ; Entente sportive de la Vallée de la Bièvre : 130 €
- Cercle pongiste de Hesse - Imling : 210 €
- Amicale des sapeurs - pompiers : 330 €

● Demandes de subventions

Le C.M. décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions :

- de la Ligue contre le cancer
- du Secours populaire français

RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2011

● Taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Hesse

Le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Le C. M. décide d'instituer, sur l'ensemble du territoire de la commune, la taxe d'aménagement au taux de 2 %.

● Concours du Receveur municipal - Attribution de l'indemnité de conseil

Le C.M. décide, avec douze voix pour et une abstention, de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ; d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, qui sera attribuée à M. Thierry Penigaud, Receveur municipal.

● PACTE 57 Aménagement 2012 / 2014 - Travaux de voiries

Le C.M. après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) Aménagement pour la période 2012-2014 :

- autorise le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au PACTE 57 Aménagement ;
- sollicite les abondements du canton et de l'arrondissement.

La dotation garantie sera affectée sur les projets suivants :

- Réaménagement de la voirie de la Rue de la Vieille Porte - Montant des travaux HT : 45.812 €
- Réaménagement de la voirie de la Rue de l'Etang - Montant des travaux HT : 56.029 €

● Décision du Maire : acquisition d'un ordinateur portable pour le service périscolaire

Pour l'organisation et la gestion du service de l'accueil périscolaire, le Maire a décidé d'acquérir un ordinateur portable pour un montant de 417,22 € HT.

